



le 12/04/2023

A l'attention de la Direction des Ressources Humaines

Objet : Soutenir la mobilité pour soutenir l'emploi

Madame, Monsieur,

Comme vous en avez sûrement été informés par Action Logement Services suite à sa communication du 4 avril dernier, l'enveloppe budgétaire 2023 dédiée à l'Aide Mobili-Pass® sera épuisée au plus tard le 30 juin.

Même si la mobilité professionnelle est un des axes stratégiques portés par Action Logement et les partenaires sociaux, à ce jour, aucune décision n'a été actée quant à la pérennisation de cette subvention à partir de juillet 2023.

Au moment de l'année où vos besoins de mobilité sont les plus forts, vous ne serez plus en mesure de proposer le Mobili-Pass® pour accompagner vos collaborateurs actuels et à venir et leurs familles.

En tant qu'adhérent de [FAR&MG](#) et du [SNPRM](#), syndicat et fédération des Professionnels de la Relocation et de la Mobilité, notre obligation de conseil envers nos clients nous impose de vous rappeler que cette décision unilatérale et abrupte présente des risques pour vous, Responsables de Ressources Humaines durant cette période de tension sur le marché en cela qu'elle :

- Vous amènera peut-être à refuser à certains collaborateurs et à leurs familles un soutien qui a prouvé son efficacité et son effet positif sur le succès des campagnes de recrutement.
- Créera une inégalité de traitement des salariés entre début et fin d'année difficilement explicable aux collaborateurs ;
- Laissera certains de vos candidats au recrutement ou à la mutation seuls devant l'immense difficulté à se loger, d'où une perte de votre attractivité et votre dynamique ce qui
- Augmentera significativement le coût unitaire de vos recrutements et mutations en pleine saison des mobilités ;

Cette situation est à nos yeux inique, et contraire à tous les engagements officiels en vue de soutenir la mobilité pour assurer l'attractivité des territoires et des entreprises.

Dans l'attente de la nouvelle convention quinquennale en cours de négociation, qui aurait dû démarrer dès janvier 2023, il est primordial de se mobiliser pour montrer tout votre attachement à ce dispositif.

En tant que payeur de la cotisation PEEC, vous êtes les premiers lésés et vous invitons donc à contacter votre référent Action Logement Services, vos partenaires sociaux ou encore votre contact MEDEF pour exiger a minima la pérennité du dispositif pour toute cette année calendaire **mais aussi** en signant ce courrier et en nous le renvoyant :

« Clic lien pour signer » <https://www.opinionstage.com/page/e95f2d39-a518-4b9b-9bc2-25a889a3cbdc>